

**Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen**  
**pour l'Emploi et l'inclusion en Métropole**  
**2014-2020**

**Appel à projets interne portant sur la mise en œuvre de l'assistance technique**  
**FSE au titre des années 2018/2019**

**AXE PRIORITAIRE 4 – Assistance technique**

Objectif spécifique 1 : Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en œuvre

**Libellé sur le site Ma démarche FSE :**  
**Assistance technique FSE 2018/2019**

**Date de lancement de l'appel à projet :**  
**01/06/2018**

**Date de limite de dépôt des candidatures :**  
**30/09/2019**

**Période de réalisation maximale de l'opération :**  
**Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019**

La demande de concours est obligatoirement à remplir et à déposer sur le site Ma Démarche FSE  
<https://ma-demarche-fse.fr/>

➤ **Contexte,  
diagnostic de la  
situation**

Le programme opérationnel FSE 2014-2020 place le retour à l'emploi au centre des politiques d'inclusion. Une délégation de gestion par subvention globale a été organisée auprès des Conseils départementaux et des PLIE dans les garanties d'exécution réglementaire.

Le Département du Pas-de-Calais, en tant qu'organisme intermédiaire, s'est vu attribuer une enveloppe de 34 860 697,76 euros sur la période 2014 - 2020.

Le FSE permet d'accompagner le Département dans la mise en œuvre de ses politiques d'inclusion active autour de :

- Trois orientations stratégiques opérationnelles :
  - Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne ;
  - Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion ;
  - Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.
  
- Une orientation support : l'assistance technique, permettant la prise en charge par l'Union européenne, à hauteur de 60 %, des frais de personnels affectés à la gestion stratégique et opérationnelle de la subvention globale et/ou le recours à des prestataires externes (dans la limite des 2,4 % des crédits alloués aux orientations opérationnelles susmentionnées).

L'attribution d'une convention de subvention globale nécessite la mobilisation d'agents du Conseil Départemental et/ou des prestataires externes pour la gestion du programme FSE confié au Pas-de-Calais et pour la gestion des projets déposés par les opérateurs.

➤ **Publics cibles**

Sans objet

➤ **Objectifs**

Afin de mettre en œuvre la subvention globale FSE 2018-2020, le Conseil départemental du Pas-de-Calais peut mobiliser les crédits d'assistance technique du PON FSE 2014-2020. L'objectif de l'assistance technique est de contribuer à garantir l'utilisation des crédits d'intervention FSE dans le respect de la réglementation communautaire et nationale.

➤ **Finalités /  
changements  
attendus**

Les crédits d'assistance technique doivent permettre au Département du Pas-de-Calais, en tant qu'organisme intermédiaire, d'activer l'ensemble des outils techniques et l'ingénierie nécessaire pour un meilleur pilotage et une coordination renforcée du FSE. La sécurisation des financements liés à la gestion de la subvention globale est recherchée.

➤ **Type d'opérations**

Toutes les actions relevant du pilotage et de la mise en œuvre de la subvention globale d'animation sont éligibles.

Les crédits d'assistance technique sont mobilisables pour :

- L'animation, le suivi, et la gestion du programme ;
- La gestion administrative et financière des dossiers. Les crédits d'assistance technique peuvent également intervenir pour renforcer les moyens matériels et humains mobilisés pour la réalisation de ces tâches.
- L'appui à la gestion des opérations cofinancées au profit des porteurs de projets : notamment l'appui au renseignement des demandes de financement FSE et des demandes de remboursement FSE, l'élaboration de guides à destination des porteurs de projets, la formation des porteurs de projets ;
- La mise en œuvre ou l'appui à la mise en œuvre des différents types de contrôle (notamment, visites sur place, contrôles de service fait, contrôles d'opération, contrôles liés à la certification), capitalisation et diffusion des résultats des différents niveaux de contrôle dans une logique d'amélioration continue de la gestion du programme ;
- La préparation et l'élaboration des différents rapports sur la mise en œuvre du programme opérationnel ;
- L'organisation de séminaires, rencontres, groupes de travail, échanges visant notamment à identifier, capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en vue de sécuriser et simplifier le cadre de gestion aux différents niveaux pertinents : européen, national, régional et territorial.

➤ **Critères de sélection**

Compte tenu des enveloppes restreintes d'assistance technique, seules les opérations portées par le Conseil départemental du Pas-de-Calais sont éligibles.

➤ **Aire géographique concernée**

Les opérations sélectionnées se déroulent sur le territoire du département du Pas-de-Calais.

➤ **Durée de réalisation de l'opération**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019

➤ **Taux de cofinancement FSE**

Le Fonds Social Européen interviendra à hauteur de 60% maximum du coût total de l'opération.

➤ **Règles de publicité et de communication**

Conformément aux dispositions du règlement UE 1304/2013, tout bénéficiaire de crédits du Fonds Social Européen du programme opérationnel national doit respecter les règles de publicité et d'information qui constituent une obligation réglementaire quel que soit le montant de l'aide FSE attribuée.

	<p>Toute demande de subvention doit impérativement comporter un descriptif des obligations de publicité de l'intervention du FSE. Le respect de ces règles sera vérifié par le service gestionnaire tout au long de la mise en œuvre du projet</p> <p>Le kit de communication est disponible à l'adresse suivante <a href="http://www.fse.gouv.fr/ma-boite-outils/logotheque">http://www.fse.gouv.fr/ma-boite-outils/logotheque</a></p> <p>Le défaut de publicité constitue un motif de non versement du cofinancement FSE.</p>
➤ <b>Priorités transversales</b>	<p>Au-delà de répondre à l'objectif spécifique 1 de l'axe 4 du Programme Opérationnel National FSE, les projets seront examinés au regard de leur prise en compte des priorités horizontales de l'Union Européenne :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Développement durable</li><li>• Egalité des chances et non-discrimination</li><li>• Egalité entre les femmes et les hommes</li></ul>
➤ <b>Date de lancement de l'appel à projets</b>	1er juin 2018
➤ <b>Date limite de dépôt des candidatures</b>	30 septembre 2019
➤ <b>Contact et liens utiles</b>	<p>Toute demande de subvention s'effectue sur le site « Ma démarche FSE » via le lien <a href="https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html">https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html</a> et doit être rattachée au présent appel à projets.</p> <p>La demande de subvention fera l'objet d'une instruction par la Direction du Contrôle de Gestion du Conseil départemental du Pas-de-Calais.</p> <p style="text-align: center;"><b>Contacts :</b> Annie CAUWET – 03 21 21 54 06 <a href="mailto:cauwet.annie@pasdecalais.fr">cauwet.annie@pasdecalais.fr</a></p> <p>La Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - DGEFP ainsi que le Département du Pas-de-Calais impliqués dans la mise en œuvre du programme opérationnel Fonds Social Européen – FSE s'inscrivent dans une démarche qualité et de lutte anti-fraude. Deux plateformes sont disponibles à cet effet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="http://www.platforme-elios.fse.gouv.fr/">www.platforme-elios.fse.gouv.fr/</a> : permet le dépôt des réclamations liées aux dossiers FSE</li><li>• <a href="http://www.platforme-eolys.fse.gouv.fr/">www.platforme-eolys.fse.gouv.fr/</a> : permet le signalement des soupçons de fraude pour les dossiers FSE</li></ul>